### COMMUNE DE LE CHATELARD FR

### **PROCES-VERBAL**

# de l'Assemblée communale du 10 septembre 2020

Présidence:

M. David Fattebert, Syndic

Citoyens présents :

29 citoyens y compris le Conseil communal,

majorité absolue à 15

pour les comptes 24 voix avec une majorité absolue à 13

### Préambule

A 20h15, M. le Syndic au nom du Conseil communal déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

L'assemblée communale a été légalement convoquée selon l'art. no 12 de la loi sur les communes.

#### **Tractanda:**

#### 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2019

ne sera pas lu, à disposition au bureau communal et sur le site internet de la Commune.

- 2. Comptes 2019
  - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement
  - 2.2 Rapport de la commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
  - 2.3 Présentation des comptes des investissements
  - 2.4 Rapport de la commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
  - 2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
- 3. Approbation du règlement des finances
- 4. Divers

M. le Syndic nomme deux scrutateurs, M. Alain Roch et M. Pierre Uldry

#### Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2019 n'est pas lu car il était à disposition au bureau communal et sur le site internet.

L'assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité. M. le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

#### 2. Comptes

### 2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic présente les comptes 2019 et donne quelques informations complémentaires.

Administration, rien de particulier à signaler.

**Ordre public**, police du feu, en vue de la prochaine fusion des pompiers il n'y a pas beaucoup de frais dans ce domaine.

Enseignement et formation, cycle scolaire obligatoire, plusieurs petits écarts par rapport au budget, achat de fournitures (achat d'ordinateurs portables qui passent de classe en classe, y compris la configuration des PC), trancheuse à papier.

Prestations pour le bus scolaire, un budget de Fr. 53'800.- au budget pour des charges de Fr. 40'383.-; cette année est l'année de transition avec le passage des bus à la ligne, cependant il y a 2 courses de plus à la ligne qui n'était pas encore prises en charge par le canton. La période d'août à décembre était à notre charge. Le passage à la ligne est cependant une bonne chose. La participation des communes pour le camp de ski n'a pas été versée, car la caisse du camp de ski a permis de financer la totalité. Le montant de Fr. 78'614.- pour les frais d'organisation du camp de ski est contre balancé, car c'est la commune du Châtelard qui tient les comptes du camp de ski et n'a pas d'influence sur les comptes de la commune. La participation aux salles de sport se montent à Fr. 11'308.- pour la location des 3 salles de sport y compris les transports.

# Administration scolaire, rien de particulier

**Culte, culture et loisirs**, participation aux dépenses du Conservatoire est budgétisé à Fr. 4'000.- pour des charges qui s'élèvent à Fr. 11'392.-, ceci représente la participation au Canton pour la formation des jeunes ainsi que la formation des cadets de la fanfare.

Santé, service dentaire, visites médicales sont des montants qui se contre balance car ils sont refacturés en partie aux parents.

**Affaires sociales,** des fluctuations au niveau de l'accueil extra-scolaire selon la fréquentation, budgétisé à Fr. 2'500.- pour des charges qui s'élèvent à Fr. 1'546.-

L'écart entre le budget de Fr. 11'195.- et les charges de Fr. 4'225.- pour le poste de participation du service social est dû aux extournes des années précédentes.

### Transports et communications, routes communales et génie civil,

Plusieurs travaux ont été effectués. Achat de matériel, charges à Fr. 7'690.- lié à l'achat du radar pédagogique. L'entretien des routes ; le montant qui a fait largement dépasser le budget de Fr. 25'000.- est le curage de la conduite depuis le magasin jusqu'à café, la réparation d'une chambre à la hauteur du café ainsi que les gargouilles des Roches ce qui engendre des charges de Fr. 46'373.- L'hiver clément a permis de faire une économie sur le déblaiement des routes avec des charges qui se montent à Fr. 37'060.- pour un budget de Fr. 50'000.-

La loi sur la mobilité est en cours de révision. M. Fattebert fait partie du comité de pilotage. Le réseau cantonal doit être revu et notre route est dans le projet actuel de reprise de routes cantonales. Le projet doit être avalisé l'automne prochain auprès du Grand Conseil.

### Protection et aménagement de l'environnement,

Vente d'eau, produit à Fr. 21'588.-, ce qui signifie une augmentation de la consommation d'eau qui avait été budgétisée à Fr. 16'000.- Les taxes de raccordements peuvent dorénavant être mises dans les comptes de fonctionnement, jusqu'à maintenant elles étaient mises dans les investissements pour qu'elles partent automatiquement sur la réserve. Les postes environnementaux ne permettent pas de faire de bénéfice, donc le bénéfice de Fr. 21'009.- est directement attribué à la réserve. Electricité, force motrice, acomptes de Groupe E trop élevé ce qui engendre des charges à Fr.1'053.- qui seront déduit sur les acomptes de l'année suivante. Entretien des installations, charges de Fr. 12'108.- pour un budget de Fr. 8'000.-, réparation d'une pompe. Ne pas jeter autre chose que du papier de toilette et des serviettes jetables pour les WC.

La participation à l'AIMPGPS est un peu moins élevée que le budget, des réflexions sur l'avenir de la STEP sont en cours, de ce fait plus d'investissements ne sont prévus pour le moment.

Frais d'entretien pour le cimetière qui n'était pas budgétisé. Le mur côté est a été restauré pour des charges de Fr. 5'416.-

### Economie, Agriculture,

Forêt, corporation du triage forestier, baisse de participation à la corporation forestière avec des charges de Fr. 2'146.- pour un budget de Fr. 3'700.- qui était prévue pour une année.

### Finances et impôts, impôts,

Pertes sur débiteurs de Fr. 21'743.- qui correspond à des actes de défauts de bien.

Impôts sur la fortune, ces postes sont budgétisés de manière très conservateur. Produits de Fr. 85'516.- qui était budgétisé à Fr. 25'000.-, impôts sur les personnes morales ont été budgétisés à Fr. 20'000.- pour des produits qui se montent à Fr. 3'648.- Un rééquilibrage a été effectué cette année afin d'éviter de chaque fois ramener des transitoires année après année, car les avis de taxation sont toujours décalés de deux ou trois ans. Ce rééquilibrage a engendré un produit négatif dans les comptes 2019 de Fr. 22'603.-

La contribution immobilière, quelques rattrapages ont été effectués, produit à Fr. 95'170.- pour un budget de Fr. 86'000.- Impôts sur les gains immobiliers, budgétisé à Fr. 2'000.- pour des produits à Fr. 13'280.- Intérêts moratoires, rien de budgétiser, produits de Fr. 8'387.-

Les intérêts des dettes ont fortement diminué pour passer de Fr. 7'457.- dans les charges, budgétisé à Fr. 13'000.-

La réserve des routes de Fr. 50'000.- a été soldé pour la réfection de la route du Bourga, la réserve pour le matériel des pompiers a également été soldée.

Toutes les communes doivent passer à MCH2 (modèle comptable harmonisé 2) entre 2021-2022. Pour notre commune, le passage se fera au budget 2021, des nouvelles règles concernant les provisions entreront en vigueur, moins de réserves possibles, plus de déficit au budget, réévaluation du patrimoine.

Le résultat de l'exercice sont des charges de Fr. 1'403'094.65 pour des produits de Fr. 1'579'174.54 au compte de fonctionnement.

Ce qui résulte à un excédent de revenu de Fr. 176'079.89

M. le Syndic demande s'il y a des questions.

Mr Philippe Chatagny trouve regrettable qu'il n'y a pas d'amortissements extraordinaire car les valeurs au bilan sont relativement élevées.

Mr Fattebert répond que tout le patrimoine va être réévalué avec le MCH2 et partagé entre le patrimoine administratif qui devra être amorti selon une tabelle donnée par le Canton et le patrimoine financier ne pourra plus être amorti et sera réévalué à la valeur vénale.

Mr Fattebert présente un graphique sur les liquidités depuis 2011, il y a un tassement pour 2020 lié aux différents investissements faits durant l'année. Les charges liées au Covid sont encore inconnues. Globalement la situation est bonne.

Graphique sur la situation des impôts : l'évolution sur les personnes physiques est positive.

Mr Chatagny demande si les chiffres présentés correspondent aux avis de taxation. Mr Fattebert confirme que les chiffres sont les montants selon les avis de taxation.

Personnes morales, baisse du taux d'imposition en 2011 à 63ct, les années sont variables mais globalement cela représente un réel gain chaque année. Cela représente une dizaine d'entreprises.

Mr Fattebert propose de présenter ce graphique de manière régulière afin de connaître l'évolution de la situation.

Mr Chatagny demande si les adresses autres que les entreprises villageoises sont toutes au même nom. Mr Fattebert répond qu'effectivement toutes les autres adresses appartiennent à M. Claude Balmat.

M. J.-Y Gremaud fait remarquer que malgré le taux d'imposition attractif pour les personnes morales, cela n'attire pas d'autres entreprises. Et que cela était très ciblé. Mr Fattebert confirme que cela est exact et qu'on est transparent avec cette situation, cependant cela permet d'apporter un certain bénéfice pour la commune.

Mr Chatagny Philippe demande quelques précisions sur les passifs transitoires dans le bilan.

#### Bilan

Rien de particulier sur le bilan, les comptes sont en positifs. Avec MCH2 tout le patrimoine doit être réévalué. Pour répondre à la question de Mr Chatagny, les montants dans les passifs transitoires sont la Route du Bourga qui représente le plus gros montant et plusieurs factures pour le système informatique.

Une demande de crédit va venir au budget pour des taxes d'abris PC qui n'ont pas été encaissées.

- M. Fattebert demande s'il y a d'autres questions
- M. J.-Y Gremaud demande des précisions sur les ordures ménagères ; avec le MCH2 est-ce le compte devra être équilibré ? Mr Fattebert répond que les postes déchets doivent être équilibrés à 80% et cela également avec MCH2. Cependant le Conseil communal envisage des changements quant à l'élimination des déchets et prévoit un compacteur avec carte à prépaiement qui sera mis au budget 2022.
- M. Fattebert excuse Mr Francis Oberson de la Commission financière.

### 2.2 Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision

Il n'y a pas d'autre question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

Sur la base du rapport de l'organe de contrôle qui confirme que les comptes annuels sont conformes aux lois recommandées par le Canton, la commission financière approuve ces comptes et propose à l'assemblée d'en faire de même.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes de fonctionnement 2019.

### 2.3 Comptes des investissements

M. Fattebert présente une vue d'ensemble des comptes des investissements, soit la route du Bourga, la construction des abris bus avec les subventions. Pour les abris bus, il y a eu plus de frais que le montant budgétisé avec un dépassement de Fr. 10'000.-

Pour la route du Bourga, un budget de Fr. 120'000.- était prévu pour cet ouvrage. Les charges se sont montées à Fr. 109'000.-

M. Fattebert demande s'il y a des questions sur le décompte des investissements.

Les investissements ouverts sont l'étude de faisabilité pour le projet d'école de Fr 50'000.- voté en 2017. Le reprises des routes privées sont en cours, le PIEP qui se trouve au canton depuis plus de deux ans.

M. Benoît Mesot demande où en est le PAL ? Mr Fattebert précise que les Fr. 80'000.- budgétisés ont été utilisés. Le Conseil communal attend que la base juridique et que le plan Directeur établi soient claires avant de continuer.

# 2.4 Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision

Il n'y a pas d'autre question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

Sur la base du rapport de l'organe de contrôle qui confirme que les comptes annuels sont conformes aux lois recommandées par le Canton, la commission financière approuve ces comptes et propose à l'assemblée d'en faire de même.

### **Approbation**

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes d'investissements 2019.

#### 3.Approbation du règlement des finances

Un règlement des finances communales en lien avec la nouvelle réforme MCH2. Nous avions le choix d'y rentrer en janvier 2021 ou 2022. Le Conseil communal a décidé de se lancer pour 2021. La première étape était d'avoir un règlement sur les finances, celui-ci règle les compétences du Conseil communal en matière financier également dans les comptes de fonctionnement. Pour le canton également, il y a une grande part d'inconnu.

Jusqu'à maintenant, le Conseil communal prenait la décision de la limite de l'activation des investissements, dorénavant il y aura une limite sans exception. Le Conseil communal a fixé ce montant à Fr. 20'000.-

La compétence financière du Conseil communal a été fixé à Fr. 20'000.-, en cas de dépassement l'Assemblée communale devra valider le montant. Les dépenses liées du Canton ne sont pas concernées dans cette compétence financière.

Un crédit ne doit pas dépasser le 20% ou Fr. 20'000.- du crédit voté au budget, sinon le Conseil communal doit demander un crédit additionnel à l'Assemblée communale.

Le crédit supplémentaire est lié au budget de fonctionnement. Le budget ne doit pas dépasser le 20% ou Fr. 20'000.-, sinon le Conseil communal doit demander un crédit supplémentaire en Assemblée communale.

La délégation de compétence pour les achats immobiliers ou fonciers fixé à Fr. 3'000.- est valide tant que le règlement est en vigueur.

M. le Syndic demande s'il y a des questions. Comme cela n'est pas le cas, passe la parole à M. Vincent Barraud, président de la Commission financière.

### Rapport de la Commission financière

Après avoir pris connaissance du règlement des finances, la commission financière approuve ce nouveau règlement et propose à l'assemblée d'en faire de même.

L'assemblée accepte à l'unanimité le règlement des finances.

#### 4. Divers

Cercle scolaire, nous avions obtenu une dérogation pour notre cercle scolaire depuis 2016 car nous n'avions pas les huit classes exigées. Les trajets et l'aspect financier étaient disproportionnés. L'aspect social entrait également en ligne de compte. A la suite de plusieurs rencontres avec le Conseil d'Etat, les chefs de service et la juriste, nous avons reçu en mai dernier un courrier de M. Siggen qui nous accordait une dérogation définitive avec le souhait d'une construction d'un nouveau bâtiment commun. Un crédit de Fr. 50'000.- avait été voté pour les 3 communes pour le projet d'école. Une étude de faisabilité a démarré avec ce crédit. Une demande de crédit sera faite lors de la prochaine assemblée de décembre pour une demande de crédit pour aller jusqu'au permis de construire. Un concours d'architecte est obligatoire selon la loi. Le projet est prévu sur la place de Massonnens avec 9 classes donc une à un accueil extra-scolaire, des salles d'appui, salle des maîtres... Pour la salle de gym, le projet prévoit plutôt une salle de rythmique qui sera moins chère. Le thème de fusion a été mis sur la table par la commune du Châtelard en lien avec ce projet de construction, ce qui semble ne pas être à l'ordre du jour pour les autres communes.

- M. J.-Y Gremaud souligne qu'il est important de mettre en avant l'aspect de la fusion dans ce projet et demande pourquoi les démarches ont été entreprises en proposant uniquement un site à Massonnens. M. le Syndic répond que Grangettes n'a pas de terrain qui s'y prête et la variante est de mettre la salle
- de gym à Grangettes à côté de l'abri PC. Le Châtelard n'a pas de terrain communal constructible.
- M. Gremaud insiste sur le fait que la fusion doit se faire avant le projet de construction.
- M. le Syndic répond que probablement sans fusion, la construction serait difficile, et que le crédit pour les futurs fusions doit être le même que pour les grandes fusions du Grand Fribourg.
- M. Philippe Chatagny souligne que tant que la fusion n'est pas faite, nous ne devons pas investir dans un projet d'école à Massonnens, et rappelle qu'ils ont refusé la fusion.
- M. le Syndic précise que les choses sont claires dès le départ et qu'il s'agit d'une Association intercommunale, qui sera propriétaire du terrain et des bâtiments et qu'en cas de sortie, un remboursement doit être fait.
- M. Chatagny trouve qu'il n'y aura aucuns intérêts pour les sociétés de notre commune
- M. Fattebert précise que même en cas de fusion, chaque commune gardera ses entités en termes de société, et souhaite avancer dans le projet

- M. Descloux demande si l'on touche une subvention de l'Etat pour un tel projet.
- M. Fattebert répond qu'une rencontre est prévu avec M. Ducrot qui est en charge des bâtiments de l'Etat de Fribourg le 16 septembre 2020, et que l'on prévoit de demander des aides financières.
- M. Mesot demande si la vente des bâtiments est prévue. M. Fattebert répond que la situation n'est pas si avancée et que la commune n'a pas l'intention de vendre le bâtiment scolaire. M. Andrey précise également qu'en terme de transports le projet à Massonnens fait vraiment sens.

L'association intercommunale va rapidement être lancé pour faire passer le prochain crédit.

- M. Mesot précise que pour la société de laiterie, le passage obligatoire est de passer pour une fusion pour un projet de plusieurs millions. Si des subventions sont perçues pour des régions de montagne, la fusion est aussi nécessaire pour que l'argent parte dans le projet car la seule commune en région de montagne est bel et bien Le Châtelard.
- M. Gremaud a des doutes sur la faisabilité du projet sans fusion.

Pompiers Rive Gauche, nos pompiers sont déjà en collaboration avec les pompiers de Sorens depuis plusieurs années, c'est pourquoi le corps des sapeurs-pompiers ont décidé de partir du côté de la Gruyère et de signer une entente avec le corps des sapeurs-pompiers Rive gauche. La nouvelle loi exige un bassin de population de minimum 30'000 personnes avec des bataillons répartis sur le territoire, avec une association pour les 3 districts du Sud identique à l'association des ambulances. La construction d'une caserne est prévue au fond de Sorens. Le dernier exercice est prévu le 18 septembre avec la prise de congé du Commandant.

M. Thévenaz demande qui intervient si le chalet du Défénant brûle ? M. le Syndic répond que c'est la commune de Vuisternens qui intervient. M. le syndic précise encore que le réseau défense incendie est à jour.

M. Fattebert informe que la Commune est à la recherche de scrutateurs pour la prochaine période électorale. Un remerciement aux scrutateurs déjà engagés.

La commission financière passe à 5 membres avec le passage à MCH2. Deux nouveaux membres sont donc recherchés d'ici le début de l'année prochaine. Des renseignements peuvent pris auprès de M. Barraud

M. J.-Y. Gremaud a été interpellé par téléphone en tant que membre de la commission d'urbanisme au sujet des antennes 5G, M. Gremaud s'interroge sur ces appels. M. Fattebert répond que c'est Swisscom qui déploie la 5G sur le territoire national et cherche des emplacements. Le conseil va prochainement recevoir des personnes de Swiscom pour comprendre les enjeux. M. Gremaud demande comment se passe la pose d'une antenne, M. Fattebert précise que c'est une procédure simplifiée qui peut engendrer une opposition.

Mme Mesot Evelyne demande des informations sur les éoliennes. M. Fattebert informe que le Plan directeur cantonal Fribourgeois est revenu du Conseil Fédéral, les endroits qui sont retenus pour les futurs parcs éoliens pour la mise à l'enquête. Le site qui nous concerne est sans concertations et le projet pourra avancer. Suisse énergie a financé une campagne pour les éoliennes et ont interrogé des personnes impliquées dans les éoliennes. Une journée de tournage a été faite au Châtelard. Un film découle de cette journée pour monter le cheminement de ce projet.

M. Thévenaz précise que le chalet du Défénant a 100ans en 2021.

M. Le Syndic remercie spécialement deux habitants de la Commune pour leur engagement. Le premier est M. Sébastien Descloux pour sa représentation à la Fête des Vignerons durant l'été 2019. Le deuxième est M. Michel Roch pour son engagement de forestier auprès de notre commune durant 45 ans.

Un présent est offert à M. Descloux et à M. Roch pour leur engagement

Comme il n'y a plus de questions dans les divers, M. Fattebert remercie le Conseil communal et le personnel communal pour le travail accompli durant l'année ainsi que tous les citoyens présents et clos l'assemblée à 22h 30. Il invite les citoyens à prendre le verre de l'amitié.

Le Syndic

La Secrétaire